



MAQUETTEXPO 2026

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS MAQUETTE & FIGURINE A remplir et à transmettre sur place

Club :

Nom *: Prénom *:

Adresse :

Ville : Code postal : Tel :

Tel. Port *: @ *:

***A remplir obligatoirement (et lisiblement...)**

Thème de l'année : **Le matériel militaire employé dans le civil et inversement**

Junior ☐ (Cochez si vous avez 15 ans et moins) – Inscription gratuit

Nombre de pièces pouvant être inscrites max 10 et droit d'inscription 5 € par pièce présentée à régler sur place.

Catégorie (1)	Numéros (Réservé à l'organisation)	Base (2)	Echelle	Type (3)	Description du model / titre du diorama

Total à régler aux organisateurs	€	
----------------------------------	---	--

- (1) : Se reporter à la définition des catégories (voir page suivante ci-dessous)
 (2) : Marque du modèle
 (3) : Type **B** : From the box, **M** : Maquette ou figurine fortement modifiée, **S** : Scratch

Nom et Prénom de l'accompagnant*	
La personne accompagnant non inscrite sera considéré comme visiteur et devra s'acquitter du tarif d'entrée en vigueur.	
Nom	Prénom

* limité à 1 personne

J'ai bien pris connaissance des règlements concours et intérieur joint avec l'inscription et en accepte les termes et conditions
 Signature avec la mention « lu et approuvé »

En cas d'annulation de Maquettexpo, l'AMV pourra être tenu pour responsable. Aucune réservation d'hôtel, de véhicule etc., avancée par les participants ne sera remboursée par l'organisation (art. 15 du règlement intérieur).

DEFINITION DES CATEGORIES

DEFINITION DES CATEGORIES

Avions et Hélicoptères Militaires & Civiles

- **AVHEL 01** : 1/72 ème et moins
- **AVHEL 02** : 1/48 ème
- **AVHEL 03** : 1/32 ème et +

Présentation acceptée : 1 maquette présentée avec ou sans socle, sans véhicule, 1 accessoire max (groupe de démarrage, échelle d'accès, chariot a bombe, groupe de fûts...) avec 1 figurine maximum présentée à l'extérieur du modèle.
Sont autorisées sans restriction numéraire les figurines représentant l'équipage placées à l'intérieur du modèle.

Diorama avions et hélicoptères

- **DAH** : Toute échelles

Présentation acceptée : 1 maquette ou + présentée sur un socle avec accessoires avec ou sans véhicule et plus d'une figurine présentée en dehors du modèle.

Véhicules militaires

- **VM01** : 1/72ème et moins
- **VM02** : 1/48 ème et +

Présentation acceptée : 1 maquette présentée avec ou sans socle, avec 1 figurine maximum présentée à l'extérieur du modèle et éléments de décors modestes. Sont autorisées sans restriction numéraire les figurines placées à l'intérieur du modèle.

Diorama véhicules militaires

- **DVM** : Toutes échelles

Présentation acceptée : 1 maquette ou + présentée(s) sur un socle avec éléments de décor, accessoires et plus d'une figurine présentée en dehors du modèle.

Véhicules civils & Diorama

- **VC** : Toutes échelles

Présentation acceptée : 1 maquette présentée avec ou sans socle, avec 1 figurine maximum présentée a l'extérieur du modèle et éléments de décors modestes.

Sont autorisées sans restriction numéraire les figurines placées à l'intérieur du modèle.

- **DVC** : Toute échelles

Présentation acceptée : 1 maquette ou + présentée(s) sur un socle avec éléments de décor, accessoires et plus d'une figurine présentée en dehors du modèle.

Bateaux

- **BA** : Toutes échelles

Figurines historiques

- **FH** : Toutes échelles, toutes époques
- 1 figurine seule

Figurines fantastiques et science-fiction

- **FFSF** : toutes échelles (Héroïc fantasy, Science-Fiction, ...)
- 1 figurine seule

Diorama et véhicules fantastique et science-fiction

- **DVFSF** : Toutes échelles (science-fiction, ...)

Juniors (15 ans et moins)

- **JUN** : Tous sujets toutes échelles

Divers

- **DIV** : Toutes échelles, ce qui ne rentre pas dans les autres catégories.

Spécial :

- **SP26** Thème de l'année 2026 « **Le matériel militaire employé dans le civil et inversement** ».

Correspond à représenter des modèles de véhicules de tous types (aéronefs, voitures, camions, etc.), de bateaux et d'engins ayant auparavant servi dans le milieu militaire et utilisé ensuite dans le monde civil.

INFORMATIONS UTILES

- ✓ Un bracelet d'identification sera remis à votre arrivée.
Il se porte obligatoirement au poignet pour faciliter l'accès à la manifestation et éviter les fraudes.
Tout contrevenant devra s'acquitter du tarif d'entrée.
- ✓ Conformément au règlement du Forum du Casino :
 - *Nos amis à quatre pattes sont strictement interdits dans l'enceinte du Forum ;*
 - *La consommation de denrées et de boissons, sauf les bouteilles d'eau, n'est autorisée que dans l'espace « Salon Bar » ;*
 - *L'alcool est strictement interdit dans les salles d'exposition, tout contrevenant pourra se voir exclure du « Forum du Casino ».*
- ✓ L'inscription au concours est possible à partir de vendredi, de 13H30 à 19H dernier délai et le samedi de 8H à 10H00.
- ✓ Pour des raisons de sûreté et d'organisation, le déchargement et le chargement des pièces pour le concours se fait uniquement à l'entrée du Forum du Casino et le/les véhicules doivent être évacués à l'issue.
- ✓ En cas de force majeure (événement grave, maladie, condition climatique exceptionnelle), tout participant doit prévenir l'organisateur au 06 74 04 81 54 et dans la mesure du possible 24H avant le début de la manifestation.

se rendre à **HYERES** dans le VAR (83)

Coordonnées géographiques GPS
X 43.116669 Y 6.11667

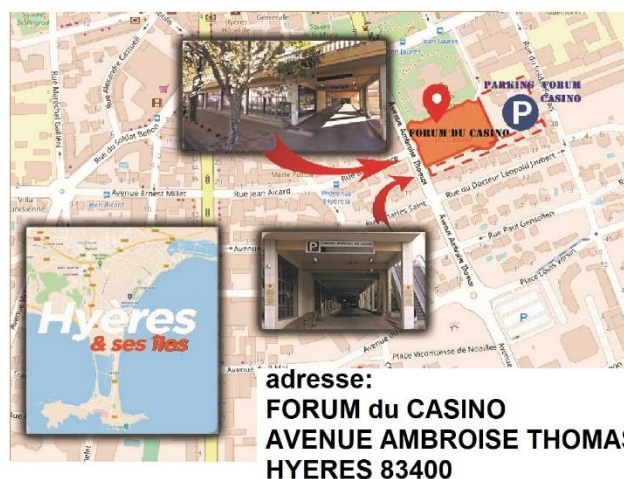


HEBERGEMENTS

Pour préparer votre venue sur Hyères, vous trouverez sur le site de l'office du tourisme l'ensemble des offres d'hébergements en scannant le QR code ci-dessous



se rendre au **FORUM du CASINO**



Les exposants peuvent accéder au FORUM du CASINO et monter leur stand le vendredi à partir de 13H30 et ce jusqu'à 19H dernier délai.
Le samedi de 7H00 à 10H00 dernier délais (ouverture au public).



REGLEMENT CONCOURS MAQUETTEXPO

I - GENERALITES

MAQUETTEXPO comporte en plus de l'exposition, un concours maquettes et figurines avec des catégories et un thème choisi qui correspond au « trophée spéciale ». Le montage d'une maquette ou d'une figurine est considéré comme un loisir culturel, animé par la passion de l'histoire et de la technique. Le jugement des pièces présentées au concours est sans appel ni contestation et les organisateurs recommandent aux participants de bien prendre connaissance du présent règlement dont les énoncés sont décrits ci-après.

Article 1

L'inscription au concours est ouverte à tous les maquettistes et figurinistes amateurs, affiliés ou non à un club, sans limite d'âge, de nationalité et récompense les meilleures réalisations. Cela implique, que les maquettes et les figurines sont l'œuvre des participants et d'eux seuls. Le non-respect de cette règle voit le participant exclue du concours et de l'exposition. Dans le cas d'un montage collectif, il sera indiqué la motion « Montage collectif » dans la partie « Description du model / titre du diorama » de la fiche d'inscription.

Article 2

Les catégories ouvertes au concours de maquettes et de figurines sont indiquées dans la fiche « Définition des catégories ». Si une catégorie du concours ne réunit pas au moins trois concurrents, elle peut être supprimée et les pièces inscrites sont rattachées à la catégorie s'en rapprochant le plus. Chaque concurrent peut se voir attribuer plusieurs prix par catégorie. Les prix spéciaux sont attribués à des pièces sélectionnées sur l'ensemble de la compétition et de l'exposition.

Article 3

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des maquettes ou des figurines dont les caractéristiques ne correspondraient pas à celles énoncées lors de l'inscription, à savoir des modèles réduits et figurines statiques exclusivement, ou pouvant heurter la morale. Tous les autres modèles ayant trait à des jouets ou vendus déjà assemblés sont exclus du concours.

Article 4

Les participants n'ont accès aux tables concours, qu'après avoir fait enregistrer leurs pièces qui sont placées sur les tables d'exposition qu'en présence des organisateurs. Elles ne sont retirées qu'après la remise des prix et uniquement sur présentation aux organisateurs du coupon remis lors de l'inscription.

Article 5

Pour couvrir une partie des frais d'organisation, il est demandé une participation de 5€ par pièce à régler sur place et gratuite pour les juniors (15ans et moins). Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Article 6

La participation et l'envoi des maquettes par correspondance ne sont pas acceptés.

Article 7

Chaque concurrent peut présenter 10 pièces maximum au concours en remettant le formulaire d'inscription joint ci-dessus le samedi matin ou en faisant une inscription sur place. Les catégories maquettes et figurines du concours seront jugées selon les critères défini par les organisateurs du concours.

Article 8

Il est expressément demandé que chaque participant doit contracter sa propre et exclusive assurance. En cas d'accident, incendie, détérioration, perte et vol, quel que soit sa provenance, l'AMV 83 décline toute responsabilité. Il ne pourra donc lui être réclamé compensation, indemnité ou remboursement. La manifestation est couverte au titre de la responsabilité civile de l'AMV 83.

Article 9

Les participants inscrits uniquement pour le concours doivent obligatoirement porter le bracelet qu'il leur est remis, ce dernier doit être porté au poignet et visible pour pénétrer dans l'enceinte de l'exposition.

II - LE JURY

Présidence du Jury

Le Président du Jury est un membre de l'AMV 83 qui veille à l'équité et à l'impartialité du déroulement des jugements, ainsi qu'au respect par tous du règlement. En cas de litige sur la détermination d'un prix, la voix du Président est prépondérante.

Constitution du jury

Le jury est composé de membres de l'association AMV 83. Il peut être demandé aux divers clubs/Forum ou particulier participant à la manifestation, d'être membre du jury en plus de ceux de l'AMV 83, comme dans le cas du jugement des figurines. Les volontaires participant au jugement ne peuvent juger la catégorie ou ils présentent des pièces. Sa composition est validée par le président du jury.

III - LES RESULTATS

Les résultats sont communiqués par le président du jury le dimanche en milieu d'après-midi et l'annonce du classement est irrévocables pendant la remise des prix.

IV – LES CONDITIONS

La participation aux concours, implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement